

ASSEMBLEE DE CORSE

7 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 21 ET 22 DÉCEMBRE 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**RIVALUTAZIONE DI L'OPERAZIONE DI RIGENERAZIONE
DI CINQUE STRUTTURE METALLICHE NANTU A U
RITALE FERRUVIARIU**

**REEVALUATION DE L'OPERATION DE REGENERATION
DE CINQ OUVRAGES METALLIQUES SUR LE RESEAU
FERRE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse la mise à jour des conditions de réalisation du projet de régénération de 5 ouvrages métalliques ferroviaires du Réseau Ferroviaire Corse, approuvé par l'Assemblée de Corse en 2018.

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Par délibération n° 18/330 AC en date du 20 septembre 2018, l'Assemblée de Corse avait autorisé le lancement de l'opération de régénération de 5 ouvrages métalliques ferroviaires du Réseau Ferroviaire Corse. Elle concerne des ponts métalliques d'ampleur avec des travées d'accès et des culées maçonnées.

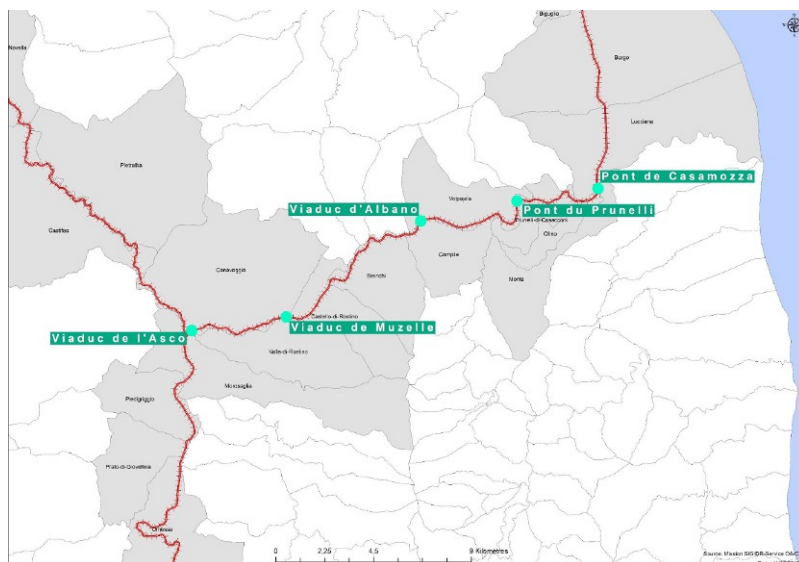
Construits à la fin du 19^{ème} siècle, ces ouvrages n'ont jamais fait l'objet de modification, ni de réparation majeure, excepté des remises en peinture dans les années 80 et quelques réparations et travaux (remplacement de cornières, création de passerelles de visites). Globalement, les tabliers métalliques existants sont relativement bien préservés étant donné leur âge. Néanmoins, l'ouvrage de Casamozza a été en partie reconstruit suite à des faits de guerre (destruction de la pile et du tablier en voute maçonnés).

Au regard des charges réelles et à venir et de la réglementation actuelle, des missions préalables (inspections, investigations, recalculs des ouvrages, études des renforcements) et une mission de maîtrise d'œuvre confiée au bureau d'études Arcadis (missions PRE, AVP et PRO, ACT) ont permis notamment d'évaluer le niveau de portance de ces ouvrages, et ainsi de définir les travaux.

L'objet de cette opération consiste à conforter, à l'instar de la rénovation du Pont du Vecchju, ces cinq ouvrages de façon à garantir leur pérennité sous les sollicitations des différents cas de charges (et notamment des trains déchets), au moyen des travaux suivants :

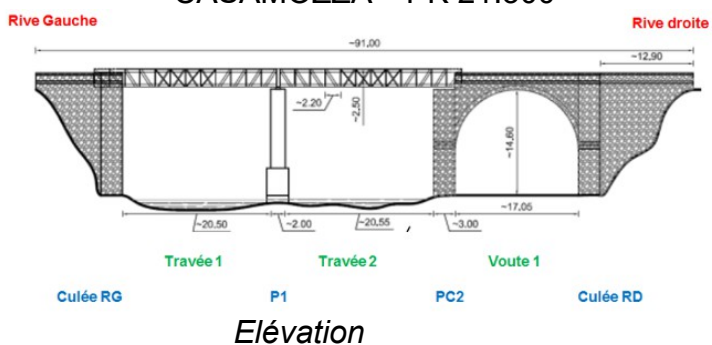
- Réparations localisées d'éléments de charpente métallique et des appareils d'appuis,
- Remplacements d'éléments de charpente,
- Réparation de zones de maçonnerie endommagée,
- Remise en peinture complète de la charpente métallique et du tablier.

Les ouvrages sont localisés entre U Ponte a Leccia et Ascu sur la ligne centrale du Réseau Ferroviaire de Corse reliant Bastia à Ajaccio :



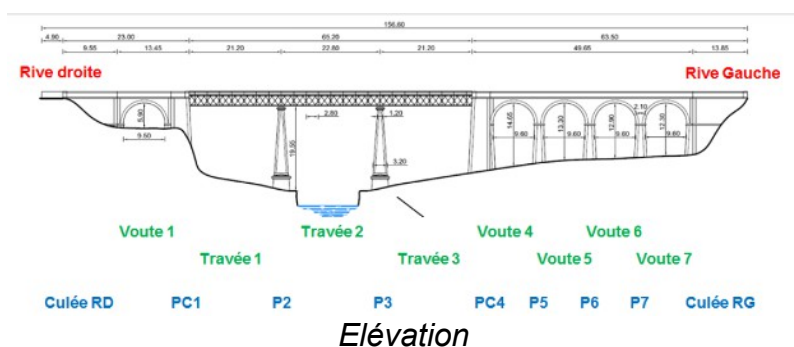
Il s'agit des ouvrages suivants :

- CASAMOZZA – PK 21.300



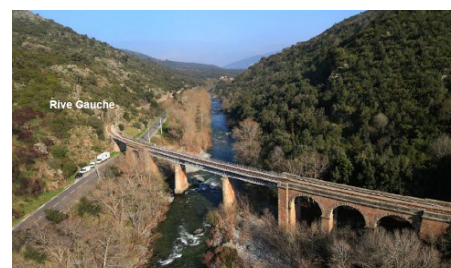
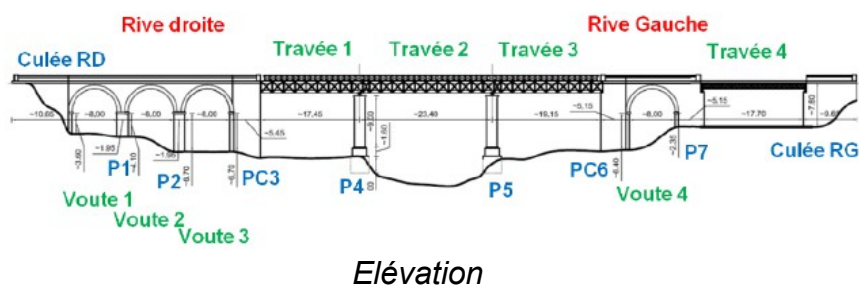
Vue aérienne d'ensemble

- PRUNELLI – PK 26+034



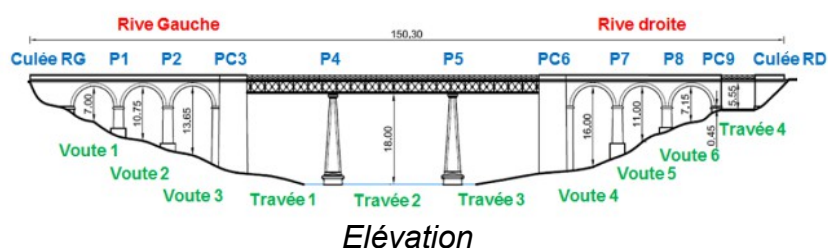
Vue aérienne d'ensemble

- ALBANO – PK 31+885



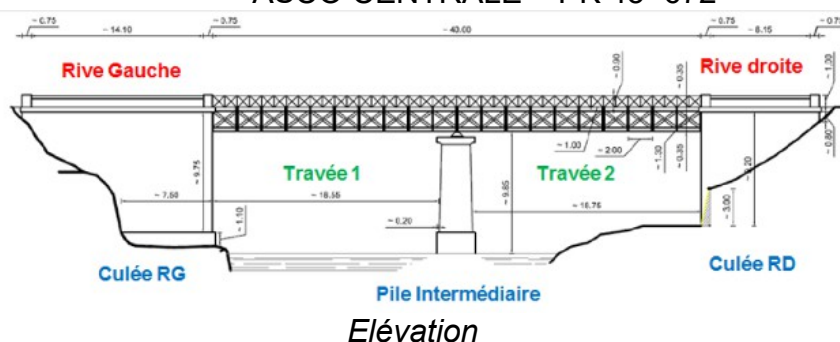
Vue aérienne d'ensemble

- MUZELLE – PK 40+836



Vue aérienne d'ensemble

- ASCO CENTRALE – PK 45+672



Vue aérienne d'ensemble

Les modalités du programme avaient été approuvées dans le cadre de la délibération n° 18/330 AC en date du 20 septembre 2018. Le montant total de l'opération avait été estimé à 6 226 667,00 € HT (marché travaux, marché MOE et marchés satellites).

2. EVOLUTION DE LA PROCEDURE

a) Historique de la consultation et réévaluation globale

Une consultation pour un marché de travaux a été lancée en mars 2020, sous forme d'appel d'offres ouvert conformément au code de la commande publique.

Compte tenu d'un confinement ayant reporté des échéances de remise, les offres de 2 candidats ont été ouvertes en juillet 2020 dont la moyenne s'établit aux alentours de 10 000 000 €, loin de l'estimation initiale réactualisée à 5 500 000 € HT.

Le différentiel avec l'estimation s'explique en partie par les raisons suivantes :

- le manque de concurrence pour 5 ponts à réaliser en continu sur 3 ans avec seulement 2 candidats en rappelant que pour les travaux du pont du Vecchio, il n'y a eu qu'un seul candidat.
- la gestion des périodes de coupures à la demande de l'opérateur exploitant ferroviaire, les CFC, afin d'éviter des surcoûts d'exploitation et des baisses de fréquentation contraignent probablement les candidats à optimiser les cadences et le planning.
- le choix des périodes de coupure (période hivernale compte tenu de la fréquentation importante en période estivale) peut également occasionner des aléas climatiques plus nombreux (hygrométrie, variation de température, vent défavorables). Ces contraintes se retrouvent répercutées sur les prix relatifs aux travaux préparatoires et à la mise en œuvre du système anti-corrosion.

En analysant plus en détail les offres, l'écart le plus important qui y est constaté se porte sur les prix unitaires liés à la mise en peinture et aux réparations de la charpente métallique, et plus de 1,2 M€ HT sur le forfait général des installations de chantier.

Par conséquent, l'estimation des travaux nécessite préalablement de procéder à une réévaluation à 8 500 000,00 € HT pour envisager de déclarer la consultation infructueuse et de lancer une procédure de négociation concurrentielle à mettre en œuvre.

b) Conséquence sur le planning

- Publication de la consultation : janvier 2021
- Délai de consultation : 1.5 mois
- Ouverture des offres : mars 2021
- Délai analyse des offres : 1.5 mois
- Passage en CAO si pas besoin de négocier : mai 2021
- Période de négociations le cas échéant : mars-octobre 2021
- Passage en CAO au plus tard en cas de négociations : novembre 2021
- Notification et démarrage du marché : décembre 2021
- Délai des travaux (y compris période de préparation) : 32 mois
- Coupure de circulation (2*4 mois) :
 - o Novembre 2022 - février 2023
 - o Novembre 2023 - février 2024

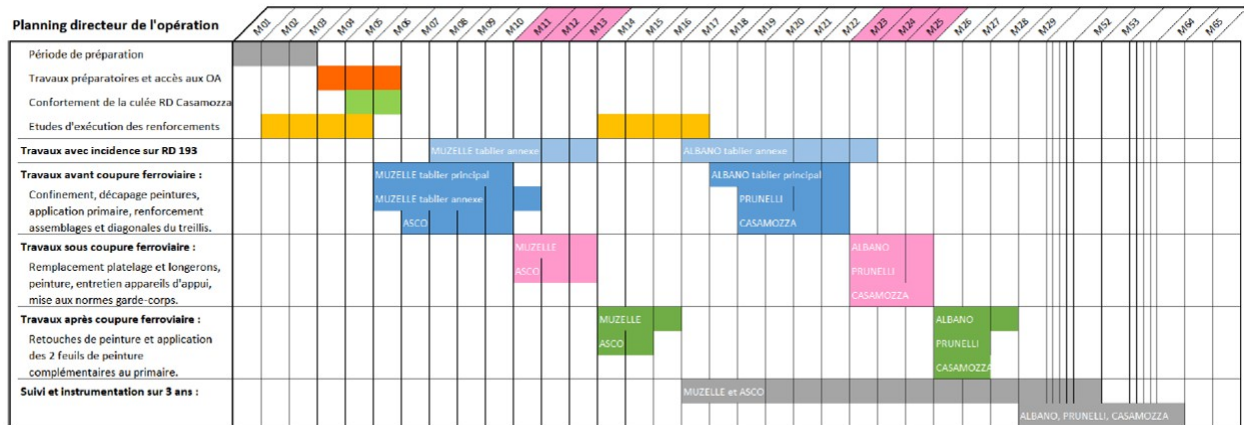
Le calendrier réactualisé des travaux de réhabilitation serait le suivant :

Tranche	Date
<i>Asco - Muzelle</i>	Janvier 2022 - Avril 2023
<i>Coupure U Ponte a Leccia- U Ponte Novu</i>	Coupure ferroviaire à définir (4 mois) entre novembre 2022 et février 2023

Albanu - Prunelli - Casamozza
Coupure U Ponte Novu - Casamozza

Avril 2022 - juillet 2024
Coupure ferroviaire à définir (4 mois)
entre octobre 2023 et février 2024

La durée prévisionnelle totale des travaux est d'environ 16 mois par tranche d'ouvrages hors suivi de l'instrumentation.



3. FINANCEMENT

Evaluation

Le montant global de l'opération, objet de la présente délibération, est de **9 275 000 € HT**, soit 10 280 00 € TTC, réparti comme suit :

valeur novembre 2020	MONTANT HT	Montant TTC
	Total	Total
Maitrise d'œuvre conception PRO ACT VISA	175 000	210 000
Maitrise d'œuvre suivi travaux DET AOR et contrôle extérieur peintures	520 000	624 000
Contrôle extérieur pièces neuves charpentes	40 000	48 000
Déplacements de réseaux FO	20 000	24 000
Divers (diag, topo, insertion presse, foncier AOT...)	20 000	24 000
sous total Etudes	775 000	930 000
Travaux sur les 5 ponts	8 500 000	9 350 000
	9 275 000	10 280 000

L'opération sera financée sur les opérations N1151CK023 et N1151M023 (études et travaux).

Financement

L'opération a déjà été financée dans le cadre de la quatrième convention d'application du Programme Exceptionnel d'Investissements n°4 au titre de la mesure « Transports » et de la sous-mesure « Chemin de Fer » selon la répartition suivante :

Etat	70 % du montant HT
CdC	30 % du montant HT

Il est donc proposé de présenter un nouveau plan de financement actualisé qui ne deviendra définitif qu'après approbation par le COREPA.

L'opération sera imputée de la façon suivante :

- Opération N1151CK023 d'un montant de 10 280 000 M€ TTC,

La maîtrise d'œuvre de conception peut aussi faire l'objet d'un plan de financement avec l'Etat au titre du PEI 4 selon la répartition suivante :

Etat	70 % du montant HT	6 492 500 €
CdC	30 % du montant HT	2 782 500 €

Il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** la modification du plan de financement proposé dans le cadre du Programme Exceptionnel d'Investissements au titre de la mesure « Transports » et de la sous-mesure « Chemin de Fer » selon la répartition suivante :

Maîtrise d'œuvre de réalisation + travaux + contrôle + divers + aléas :

Etat	70 % du montant HT	6 492 500 €
CdC	30 % du montant HT	2 782 500 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

REPARATION DE 5 PONTS METALLIQUES

